

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 18 juin 2024

**Délibération n° 2024-035
Séance du 14 juin 2024**

Désignation du Président de séance
pour l'examen du Compte Administratif
de l'exercice 2023

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 3312-5 et L. 5421-1,

Vu le rapport de présentation en date du 30 mai 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande de désigner le Président de séance pour l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré

Article unique : Monsieur Philippe DALLIER, premier Vice-Président et Président de la commission des finances, est désigné pour présider les débats consacrés à l'examen du Compte Administratif 2023 et à son vote.

Le Président



François-Marie DIDIER